

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 mars 2026 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20260310-DM09-2026-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2026

Date de la convocation : 06/03/2026

Date d'affichage : 06/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	17	20

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 06/03/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne -

M. ROMAGNY Maxime - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY- Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M. NAULIN Jean-Yves - Mme COLOMB Florence donne pouvoir à M. CELEN Devris-

Excusés : Mme DURON Sabrina - Mme PERRIN Cécile

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Demande de subvention DETR / DSIL portant sur des travaux de rénovations énergétiques dans les bâtiments publics

M. le Maire expose,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la circulaire préfectorale portant sur la Dotation des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'investissement Local

Considérant que la ville de Balbigny souhaite procéder à des travaux rénovations énergétiques dans les bâtiments publics.

Les travaux suivants sont proposés :

La commune de Balbigny est propriétaire de plusieurs bâtiments vieillissants nécessitant une campagne de travaux de rénovation énergétique. De nombreux travaux ont déjà été effectués au fil des années dans la commune. Des changements de chaudières des travaux d'isolation ont été effectués en particulier sur les écoles, mais une nouvelle campagne permettrait de répondre définitivement aux exigences actuelles du décret tertiaire.

La première partie de ces travaux concerneront le bâtiment qui abrite la poste de Balbigny. Les ouvertures seront toutes changées ce qui permettra de bénéficier d'un double vitrage sur l'ensemble du bâtiment. De même la chaudière fioul en place depuis 1979 sera changée par une chaudière condensation gaz. L'ensemble de ces travaux sont destinés à économiser l'énergie utile au chauffage des locaux.



En parallèle, il est programmé l'isolation de la toiture terrasse de l'ensemble du bâtiment mairie. Un gain significatif d'énergie et de confort est attendu.

La municipalité bénéficiera d'un meilleur outil pour la gestion du chaud et du froid dans les locaux de la commune.

L'installation de l'isolant en toiture terrasse nécessite la dépose d'éléments des pompes à chaleur de la mairie en premier lieu. Puis, travaux finis, il faudra procéder à la repose des mêmes éléments.



Toujours dans l'objectif d'améliorer le service au public, la municipalité a décidé de changer les ouvertures de la crèche et de la Médiathèque aujourd'hui défectueuses.

Enfin, un dernier chantier consistera au changement de la chaudière de la salle polyvalent Concillon pour compléter les PAC en place. L'ensemble de l'installation sera utilisé avec l'aide d'outil de télégestion. Ce bâtiment comportant 3 salles principales : une salle de danse, une salle polyvalente et un DOJO, la télégestion permettra de gérer indifféremment chaque pièce en fonction de son utilisation. Un outil qui pourra évoluer vers un contrôle d'accès.



Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les travaux

Autorise M. le Maire à solliciter tout financeur possible dont l'Etat dans le cadre de la DETR et du DSIL.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents qui en découleront

Mme CARTON Marie Claude
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 10/03/2026